



SERVICE DES LOISIRS

16 et 17 décembre 2017

LYON ET LE HAMEAU
DU BEAUJOLAIS



25, rue du Vieux-Billard, case postale 155, 1211 Genève 8
Tél. + 41(0) 22 329 14 28, en cas d'urgence + 41(0) 79 471 76 30

Programme :

Samedi 16 décembre

Genève – Pérouges - Lyon

Départ de Genève pour Pérouges / **petit-déjeuner libre**
et temps libre pour découvrir à votre rythme la jolie cité médiévale, classée parmi les plus beaux villages de France, et son marché de Noël.

Au sommet d'une colline dominant la plaine du Rhône, cette ancienne cité de tisserands garde, derrière sa double enceinte de remparts, les traces de son passé médiéval : vieilles demeures des XVe-XVIe siècles, ruelles aux galets inégaux, église-forteresse... Un ensemble architectural exceptionnel magnifié par une mise en lumière contemporaine.

Reprise de votre autocar pour Lyon

12h00 embarquement à bord du bateau Hermès pour un déjeuner-croisière,
boissons incluses (durée 3 heures)

Fleuron de la flotte Lyon City Boat, ce navire de 50m de long de haut standing vous accueillera pour découvrir Lyon autrement ...

Après la croisière, **installation à l'hôtel**, idéalement situé au centre-ville, à 5 minutes à pied de la Place Bellecour, et du Vieux Lyon.

Temps libre pour vous balader dans la ville à votre rythme et pour découvrir le marché de Noël situé sur la Place Carnot.

Souper libre et retour à l'hôtel

Dimanche 17 décembre

Lyon – Beaujolais – Genève

Petit-déjeuner à l'hôtel et départ en direction du Beaujolais à la découverte du **Hameau Duboeuf** à Romanèche Thorins.

Unique en France, le Hameau Duboeuf se veut avant tout une invitation à découvrir 2000 ans d'histoire et les traditions du monde viticole.

- 10h00 « **Le Hameau enchanté** » : **accueil dans la Féerie de Noël** avec la visite du Hameau du Vin et de la Gare
- Dégustation apéritive de crus du Beaujolais au son du limonaire accompagnés de Rosette de Lyon et gougères
- Repas de midi avec boissons

Retour sur la Suisse et arrivée à Genève / gare Cornavin en fin de journée

Prix AVIVO comprenant :

- le transport en autocar 4* tout confort
- la croisière-déjeuner avec boissons à Lyon à bord du bateau Hermès
- le logement en hôtel 3* à Lyon, au centre-ville
- la visite guidée du Hameau du Vin et de la gare
- le repas de midi avec dégustation apéritive et boissons (vins, eaux minérales et café)
- un accompagnant AVIVO

Membre AVIVO	340.-
Non membre	440.-
Supplément single	30.-

Non compris :

Assurance annulation et assistance obligatoire

Les visites non mentionnées dans le programme, les frais personnels

CONDITIONS GÉNÉRALES

1 - Inscriptions

Veillez vous inscrire dès que possible, certains voyages ayant des places limitées.
Toute inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription accompagné du versement équivalent au 30% du montant total de votre réservation.

Le solde du voyage doit nous parvenir au plus tard **20 jours avant le départ.**

2 - Annulations

Toute annulation de votre part devra être communiquée immédiatement au siège de l'AVIVO.

Les frais du voyage pourront être remboursés si:

- 1) Vous avez souscrit à l'assurance annulation.**
- 2) Vous êtes en possession du livret ETI.**
- 3) Vous avez souscrit une assurance similaire.**

Jusqu'à 30 jours avant le départ il sera perçu 50 francs par personne pour les frais administratifs.

Sans l'une de ces trois formules ci-dessus, vous aurez les frais suivants:

Dès le 30^{ème} jour	avant le départ	50 % du prix du voyage
dès le 20^{ème} jour	avant le départ	100 % du prix du voyage
En cas de non présentation au départ		100 % du prix du voyage

Quelle que soit la date d'annulation, il sera perçu 50 francs par personne pour les frais administratifs.

3 - Assistance et rapatriement

En cas d'accident, de maladie ou de décès, veillez à avoir une assurance assistance et rapatriement valable. Vous pouvez la souscrire à l'AVIVO.

4 - Formalités

Vous devez être en possession des documents exigés par les autorités de police, de douane ou de santé pour les différents pays où doit se dérouler le voyage. L'AVIVO ne pourra en aucun cas supporter les frais d'annulation résultant d'un refus ou d'un retard dans la délivrance de ces documents par les autorités compétentes.

5 - Assurances

Le participant doit être au bénéfice d'une assurance individuelle couvrant les frais de maladie ou d'accident valable dans les pays visités.

Chaque participant est responsable de la prise de médicament ordonnée par son médecin.